



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNDAE

Question écrite n° 22465

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le devenir du Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE). Les départements viennent de se voir notifier leurs dotations pour 2003, qui se réduisent telle une peau de chagrin. A titre d'exemple, la baisse est respectivement de 82 % et de 80 % pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Parallèlement, il ne peut être nié que les programmes d'eau et d'assainissement apparaissent comme essentiels, au regard du cadre de vie de nos concitoyens. Les besoins en renouvellement sont en effet estimés à plus de deux milliards d'euros par an. Dans ces conditions, nul ne peut douter du fait que la qualité des réseaux d'eau s'en trouvera significativement affectée. En conséquence, il souhaite recueillir son sentiment à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Texte de la réponse

Les recettes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau (FNDAE) sont constituées par la redevance sur le mètre cube d'eau consommé et, jusqu'en 2002, par un prélèvement sur les recettes du pari mutuel. Lors de la discussion budgétaire 2003, les recettes du fonds ont été amputées par la non-affectation du prélèvement sur le pari mutuel, compte tenu de l'existence de reports importants de crédits de paiement qui représentaient, fin 2002, l'équivalent de deux années moyennes de programmation. Par ailleurs, dans le cadre de la directive « nitrates », le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA), et plus spécialement son volet élevage, a pour objectif d'aider les agriculteurs à adapter leurs équipements et leurs pratiques afin de mieux respecter l'environnement. Début 2003, ce programme a été réorienté afin d'améliorer l'efficacité environnementale des mesures prises et d'en maîtriser le coût. L'intervention du PMPOA est mise en oeuvre en priorité dans les zones vulnérables. L'État s'est engagé, auprès de l'Union européenne, dans ces zones, à achever le PMPOA en 2006. Il a donc été nécessaire, dès 2003, d'accompagner les financements mis en place dans le cadre du budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, par un effort accru sur le FNDAE. Le renouvellement des installations, pour sa part, doit être financé par la dotation aux amortissements, constituée dans les budgets d'eau et d'assainissement, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22465

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5753

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 277